MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Poitou-Charentes

Décision n° 2350 du 21 janvier 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie de Poitou-Charentes

NOR : *INTJ1400111S*

Le commandant de la région de gendarmerie de Poitou-Charentes,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 83 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325233S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er mars 2014 :

Laparliere Alain	Nigend : 120 721	Numéro de livret de solde : 5 242 653

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er mars 2014 :

Huarte Philippe	Nigend : 155 818	Numéro de livret de solde : 8 013 246

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er mars 2014 :

Barbier Régis	Nigend : 101 697	Numéro de livret de solde : 5 148 607

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er mars 2014 :

Barberot Florie	Nigend : 301 438	Numéro de livret de solde : 8 090 232
Dulout Marvin	Nigend : 227 729	Numéro de livret de solde : 8 076 067
Damour Alix	Nigend : 195 832	Numéro de livret de solde : 8 047 918

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 janvier 2014.

Le général, commandant la région
de gendarmerie de Poitou-Charentes,
P. Le Mouël